

**RAPPORTEUR : Madame Corine FARINEAU**

**OBJET : Attribution de subventions à divers organismes pour l'exercice 2013**

*Mesdames, Messieurs,*

*La commune de Châtellerault soutient le fonctionnement des associations et des actions spécifiques qui revêtent un intérêt local. Le calendrier prévoit un dépôt et une instruction des demandes au moment de la préparation du budget primitif. Chaque dossier de demande a fait l'objet d'une instruction spécifique par le service concerné et l' élu délégué du secteur. Un arbitrage collégial des élus instructeurs permet de faire les propositions d'attribution listées en annexe.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 1 du 24 janvier 2013 approuvant le budget primitif pour 2013, dont les crédits inscrits aux comptes 6574, 657361 et 657362 tels que décrits dans l'état «détail pour certains articles» du budget primitif,

**CONSIDERANT** l'examen des demandes de subventions présentées par les divers organismes, aboutissant à l'annexe ci-jointe,

**CONSIDERANT** que les activités concernées sont d'intérêt local,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer les subventions aux associations et divers organismes au titre de l'année 2013 telles que présentées dans le tableau ci-joint,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions ou avenants à intervenir avec certaines associations, notamment pour celles percevant un montant supérieur à 23 000 euros.

La dépense est imputée au chapitre 65 et aux fonctions telles que précisées dans le tableau annexe de l'exercice 2013.

Pour : **33**

Contre : **0**

Abstentions : **5**

M. Michaud, Mme Daydet

M. Monaury, M. Pipet + 1 pouvoir

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous-préfecture, le 31/01/2013 n° 0449

Publié au siège de la mairie, le 28/01/2013

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La directrice générale adjointe

Emmanuelle ADAM